

Aide à l'adaptation du logement à la perte d'autonomie



La CACEM soutient les propriétaires bailleurs dans la réalisation de travaux liés à leur perte d'autonomie et favorise le développement de l'offre de logements accessibles aux PMR dans le parc privé.

Propriétaire bailleur

Accessibilité

Fondations

Vos contacts privilégiés

Ils vous informent

ADIL Martinique

CCAS

France Services

CACEM - Communauté d'agglomération du Centre de la Martinique

Ils vous accompagnent

ECM RENOVBAT
ADELES
KAZ CONSEIL RENOV
CMAPI



Type de travaux

Travaux d'adaptation et installations d'équipements spécifiques à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.



Montant de l'aide

Bénéficiez jusqu'à 1500€.



En complément

En situation de handicap, rapprochez-vous de la MDPH.

Accédez dès à présent aux aides financières cumulables, disponibles à la rubrique "Dispositifs cumulables".

Pièces justificatives

- ✓ pièce d'identité recto/verso des occupants
- ✓ titre de propriété
- ✓ dernier avis d'imposition sur les revenus
- ✓ attestation multirisque habitation du propriétaire

Liens utiles

- ✓ Groupe ISO Ressources (GIR)
- ✓ Site de la CACEM
- ✓ La CACEM